

 2016 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le **16 DEC. 2016**

ID : 084-218400562-20161213-2016_06_1-DE



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016
DELIBERATION N° : 2016.06.01

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

NOMENCLATURE : 5 – Institutions et vie politique / 5.4 – Délégation de fonctions / 5.4.1 – Délégation de l'assemblée délibérante

Date de convocation :
7 Décembre 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Représentés : 07

Non représentés : 01

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil seize, le TREIZE DECEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT – Maire – JC. AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés :

L.CHAVANY par C. MAFFRE

A.SCIACQUA-LERIDON par GA. FLEURY

S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN

L.BUFFA par S.TRIBOLET

P.RELING par G. CLEMENSON

S.CAPPEAU-FREJABUE par JC.AILLOT

E.CRETIN-RAFFET par F.PANZA

Excusée non représentée : A.PERIN

Secrétaire de séance : Gérard RATAJEZAK

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de la délibération n° 2014.03.03 en date du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoirs.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par M. le Maire,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 16 Avril 2014 lui donnant délégation de pouvoirs,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

* Décision n° 2016.D-003 du 22 Juin 2016 – Contrat de fourniture d'électricité EDF pour le groupe scolaire situé route de Carpentras avec ELECTRICITE DE France sise à MARSEILLE, afin de bénéficier de certificats de garantie d'origine qui assure qu'EDF injecte sur le réseau une quantité d'électricité d'origine renouvelable équivalant à 100% de sa consommation d'électricité.

 2016 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le **16 DEC. 2016**
ID : 084-218400562-20161213-2016_06_1-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016	N° : 2016.06.01
---	------------------------

- * Décision n° 2016-004 du 23 Août 2016 – Institution d'une régie d'avances et de recettes pour l'accueil de loisirs sans hébergement.
- * Décision n° 2016-005 du 21 Juillet 2016 – Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des entrées des manifestations culturelles, de vente de livres et de locations de salles municipales.
- * Décision n° 2016-006 du 30 Septembre 2016 – Souscription d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du cimetière avec la société CEREG INGENIEURS CONSEILS sise à GALLARGUES (30), sur la base d'une enveloppe de travaux envisageable de l'ordre de 300 000 € HT, le taux de rémunération pour la réalisation de cette prestation sera de 7.8 % de l'enveloppe travaux.
- * Décision n° 2016-007 du 30 Septembre 2016 – Souscription d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'éclairage du stade avec la société CEREG INGENIEURS CONSEILS sise à GALLARGUES (30), le coût forfaitaire de rémunération étant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.
- * Décision n° 2016-008 du 30 Septembre 2016 – Souscription d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de rénovation de l'éclairage du stade avec l'entreprise TRENTO sise à ORANGE (84) pour un montant de 49 434.30 € HT.
- * Décision n° 2016-D009 du 23 Novembre 2016 – Décision de défendre les intérêts de la Commune dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la Commune de Jonquières par M. Jean-Pierre CLAUZEL.
- * Décision n° 2016-D010 du 23 Novembre 2016 – Décision de défendre les intérêts de la Commune dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la Commune de Jonquières par M. Gérard DETHES.
- * Décision n° 2016-D011 du 23 Novembre 2016 – Décision de défendre les intérêts de la Commune dans la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la Commune de Jonquières par M. olivier COLLAVOLI.
- * Décision n° 2016-D012 du 25 Novembre 2016 – Souscription d'un contrat d'assurance avec la compagnie GENERALI représentée par SOFAXIS sise à VASSELAY (18) pour couvrir les risques statutaires du personnel communal titulaire affilié à la CNRACL en matière de décès, accident du travail, longue maladie, maladie longue durée et maternité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 15 décembre 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le / / à :